

Le 11 Janvier 2019

Compte Rendu CTL du Jeudi 10 Janvier 2019

Ouverture de la séance à 9h30.

Pour cette première instance 2019, Mme La Présidente du CTL présente ses meilleurs vœux aux représentants des personnels.

Puis Mme la Présidente laisse la parole aux différentes organisations syndicales présentes lors de ce CTL : CGTFIP43, FODGFIP43 et **Solidaires Finances Publiques 43** afin de lire leurs déclarations liminaires.

La demande est faite à la Présidente de modifier le point II à l'ordre du jour, en effet « le déploiement du télétravail à domicile » initialement présent pour information, sera porté au vote et donc à l'avis de vos représentants.

ORDRE DU JOUR

1) Ponts naturels 2019

Le calendrier 2019 ne permet que deux possibilités :

- le 31 mai
- le 16 août

Les trois organisations syndicales se positionnent en faveur de ces ponts. Toutefois **Solidaires Finances Publiques 43** informe la présidente de son intention de demander 4 ponts naturels en 2020. Après examen attentif du calendrier 2020 , seules deux possibilités seront à nouveau envisageables, nous en demanderons donc 5 en 2021 !!

Engagement est pris par la Présidente de fixer « les ponts naturels 2020 » à l'ordre du jour d'un CTL 2019.

2) Déploiement du télétravail à domicile à la DGFIP

Si le point précédent a fait l'unanimité , ce point II a suscité de vifs débats. Attendu par certains il est toutefois l'objet de nombreuses craintes et soulève des questions tant sur le fond que sur la forme.

Ce dispositif devrait être proposé aux agents (tous services confondus) via le site Ulysse 43, d'ici fin janvier. La date limite de dépôt des demandes sera fixée à fin février avec une mise en application début avril. Pour 2019 le télétravail à domicile sera donc ouvert sur une période de 9 mois , les demandes devant être renouvelées chaque année à l'automne pour ensuite s'inscrire dans une logique d'annualité (de janvier à décembre).

Les préconisations concernant le déploiement du télétravail à domicile sont d'un maximum de 5% des agents du département concerné la première année, soit environ 15 possibilités pour la Haute-Loire.

Toutefois vos élus tiennent à vous alerter sur certains éléments :

- l'ordinateur portable mis à disposition de l'agent par la direction deviendra votre **SEUL** outil informatique professionnel (à la maison comme au bureau, plus d'ordinateur fixe ni double écran au bureau),
- vous devrez fournir à l'administration une attestation d'assurance prenant en compte le télétravail et donc assurant le matériel de l'administration présent à votre domicile. Le surcoût éventuel étant **à la charge de l'agent...**

Il serait impossible de reprendre la totalité des points ayant fait débat, mais vos élus seront particulièrement attentifs à la note de service qui sera proposée par la Direction et à son contenu.

Nous restons bien entendu à votre disposition afin de vous conseiller et vous accompagner.

Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** ont choisit de s'abstenir sur le sujet. En effet la possibilité qui pourrait être donné à certains d'entre vous, par le biais du télétravail, d'améliorer vos conditions de travail et de favoriser votre bien être, est et restera notre priorité. Toutefois, les risques de dérives sont importants et nous resterons donc en veille à ce sujet.

Les autres Organisations Syndicales ont voté contre le déploiement du télétravail à domicile dans le département.

3) Indicateurs de qualité de service dans les SIP

Il s'agit de présenter les indicateurs (pour lesquels les SIP sont déjà suivis de près) aux contribuables. Ces indicateurs sont :

- Taux de traitement des réclamations dans un délai de trente jours (contentieuses)
- Taux de satisfaction globale de l'utilisateur
- Taux d'utilisateurs satisfaits à l'issue d'une demande de rendez-vous
- Taux d'utilisateurs satisfaits des services en lignes

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques 43** dénoncent la pression constante des agents soucieux de fournir un service public de qualité, ce nouveau dispositif étant perçu comme une nouvelle « épée de Damoclès » venant s'ajouter à la mise en place du PAS, le déploiement de l'APRDV et les conditions de travail de plus en plus difficiles.

L'administration précise que cet affichage s'inscrit dans la promesse Présidentielle d'une totale transparence et ne constitue en rien un levier de pression supplémentaire.

Dès mars 2019 , de nouvelles affiches (standardisées) à l'attention des usagers vont donc apparaître dans les 3 SIP du département.

Les différentes organisations syndicales s'indignent du recours à un prestataire privé chargé de recueillir les informations et de communiquer les indicateurs. Elles dénoncent la mise en « concurrence » des services qui pourrait constituer une dérive. A ce sujet Mme La Présidente se veut rassurante.

4) Présentation des guides relatifs à la protection face à la menace terroriste

Conformément aux préconisations de la centrale et la diffusion de guides de conduite à tenir en cas de menace terroriste par cette dernière, la direction locale informe les représentants du personnel de son intention d'une « diffusion accompagnée ». En effet la diffusion des guides doit être précédée d'une présentation par les responsables de site et/ou les chefs de services étant donné la nature anxiogène des éléments. De plus des exercices de mise en application seront proposés.

Solidaires Finances Publiques 43 dénonce une fois de plus que l'administration centrale donne des préconisations en matière de sécurité, alors même que les moyens pour l'entretien des bâtiments et la sécurisation ne sont pas mis à disposition de la direction locale. Le budget du CHS-CT étant trop souvent sollicité pour compenser ce manque de moyen.

5) Questions diverses

- Dans le compte rendu du dernier CHS-CT nous vous informions du déménagement prochain de la trésorerie de Saint Paulien, les locaux occupés jusqu'à maintenant ayant été vendus par la mairie. Profitant de cette rencontre avec la Direction vos élus ont pris des nouvelles de l'évolution des travaux entrepris par la mairie afin d'assurer la mise en conformité des nouveaux locaux. La présidente nous informe que les travaux ont commencé et que l'installation devrait intervenir comme prévu fin janvier. Date de ré-ouverture de la trésorerie : 4 février 2019 dans les nouveaux locaux au « 1 avenue Pierre Julien ». Une visite du CHS-CT sera envisagée courant février afin de vérifier les conditions de travail des agents.

- Les conditions de travail des agents affectés à la trésorerie de Saugues sont évoqués par CGTFIP43, qui demande à la Présidente de mettre en demeure la mairie afin d'effectuer la mise en conformité des locaux. En cas d'inaction, le droit de retrait pourrait être mis en œuvre.

Pour rappel : le droit de retrait consiste en la possibilité offerte à tout agent de quitter son poste de travail s'il a un motif raisonnable de penser qu'il se trouve exposé à un **danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé**, ou s'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection.

- Lors de l'intervention du Président de la République en décembre 2018, en réponse aux différents mouvements sociaux à l'œuvre sur le territoire National, ce dernier demandait aux entreprises (disposant des capacités financières nécessaires) de verser une « prime exceptionnelle » exonérée d'impôt dans la limite de 1 000 €. Prouvant une fois de plus que les cordonniers sont les plus mals chaussés, les agents de l'État ne sont pas concernés par cette disposition. Sur ce sujet la Présidente du CTL ne se positionne pas.

- Concernant le renfort demandé aux SIP afin de désengorger les centres de contact PAS, des précisions sur la mise en œuvre sont demandées à Mme La Présidente. En pratique, les directions de catégorie 3 et 4 sont sollicitées pour ce renfort afin de mettre à disposition 500 lignes téléphoniques supplémentaires (200 lignes ayant déjà été demandées aux directions de catégorie 1 et 2), 3 sites ont été désignés par la direction locale afin d'effectuer cette assistance : le SIP du Puy, le SIP d'Yssingeaux et la direction locale. Une ligne sur chaque site est dédiée à ce renfort, il est ensuite du ressort du chef de service de définir les agents affectés. Toutefois la direction précise qu'il s'agit uniquement du renvoi des appels auxquels les centres de contact ne peuvent pas répondre (un ordre d'idée : la veille du CTL le nombre d'appels en débordement était de 220 , répartis sur les 200 lignes mises à disposition par les Directions de catégories 1 et 2 à cette date). **Solidaires Finances Publiques 43** dénonce le fait que des agents, déjà très sollicités par la mise en place du PAS, le soient à nouveau afin de soutenir un service censé décharger les SIP. La Présidente est claire à ce sujet, **priorité absolue est donnée à la mise en place du PAS !!!**

- Concernant la prime de 200€ annoncée par le Ministre à destination des 40 000 agents du Fisc qui subissent « une petite surcharge de travail » liée à la mise en place du PAS , vos représentants ont demandé des détails à la Présidente, cette dernière nous informe qu'à ce jour elle n'a pas d'informations autres que celles contenues dans la presse.

- Mise en place du dispositif ILLICODE (permet à un client personne morale de faire effectuer des versements d'espèces par des déposants) afin de sécuriser les déagements en bureaux de poste. Des discussions sont toujours en cours à ce sujet avec le prestataire , n'hésitez pas à faire remonter les difficultés.

Les élus Solidaires Finances Publiques 43 en CTL :

Stéphanie CANTAT / Guillaume PONS / Frédéric GABRIEL / Noémie-Lucie SOYEZ / Jean-Louis DO-CARMO/ Angélique DUCROQUET

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2019

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres)	N° ANAIS (10 chiffres)	N° SIRHIUS (7 chiffres)
--------------------------------	---------------------------------	----------------------------------

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance

Cadre : Grade : Echelon : Date de prise de rang :

Informations professionnelles

Service :

Site :

Temps partiel : %

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. :

.....

.....

.....

@

☎

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org